

Connexion à AGIRHE : <https://agirhe-cdg.fr/?dep=18>

La vérification des carrières des agents dans AGIRHE permet de fiabiliser les arrêtés de carrières pris par les services du Centre de gestion.

Actuellement la base d'Agirhe ne comporte que :

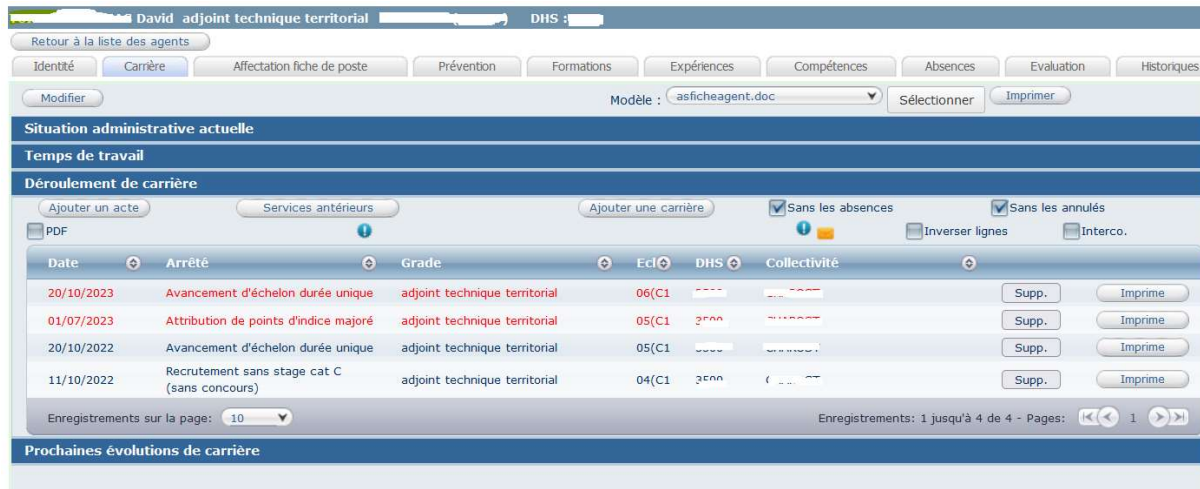
- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Les agents contractuels en CDI
- Les agents en CDD sur des fonctions de secrétaire de mairie

Les autres agents (contractuels CDD sur d'autres fonctions que celles de secrétaire de mairie) seront intégrés dans un second temps.

Pour rappel, chaque arrêté de carrière des agents doit être transmis dans les 2 mois au centre de gestion (art 40 du décret n°85-643 du 26 juin 1985).

Tant que l'arrêté n'a pas été transmis au CDG, la situation afférente au-dit arrêté n'est pas prise en compte dans la carrière et l'arrêté apparaît en rouge dans Agirhe.

Les arrêtés en noirs ont été transmis par la collectivité au CDG et validés par les gestionnaires carrières du CDG.



David adjoint technique territorial DHS :

Retour à la liste des agents

Identité Carrière Affectation fiche de poste Prévention Formations Expériences Compétences Absences Evaluation Historiques

Modifier Modèle : asficheagent.doc Sélectionner Imprimer

Situation administrative actuelle

Temps de travail

Déroulement de carrière

Ajouter un acte Services antérieurs Ajouter une carrière Sans les absences Sans les annulés

PDF Inverser lignes Interco.

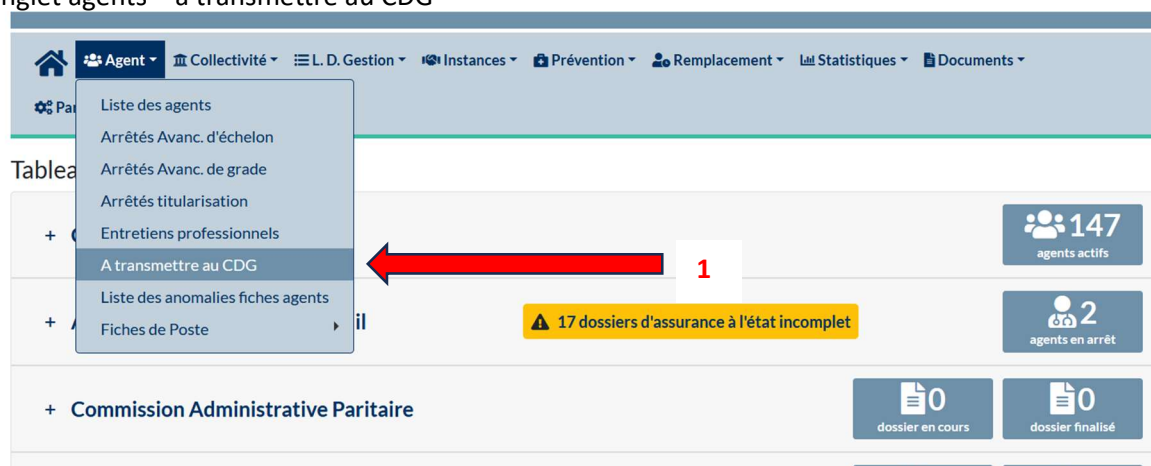
Date	Arrêté	Grade	Ecl	DHS	Collectivité	
20/10/2023	Avancement d'échelon durée unique	adjoint technique territorial	06(C1)			Supp. Imprime
01/07/2023	Attribution de points d'indice majoré	adjoint technique territorial	05(C1)	3500		Supp. Imprime
20/10/2022	Avancement d'échelon durée unique	adjoint technique territorial	05(C1)			Supp. Imprime
11/10/2022	Recrutement sans stage cat C (sans concours)	adjoint technique territorial	04(C1)	3500		Supp. Imprime

Enregistrements sur la page: 10 Enregistrements: 1 jusqu'à 4 de 4 - Pages: 1

Prochaines évolutions de carrière

Aussi, afin que les arrêtés édités soient corrects, il faut recenser les actes manquants et les transmettre au CDG 18 afin que la dernière situation administrative soit prise en compte.

1) onglet agents – à transmettre au CDG



2) choisir les dates puis valider :

- les arrêtés en rouge ou en marron sont à transmettre au CDG et ne sont pas pris en compte dans la carrière
- les arrêtés en noir ont été transmis au CDG et sont intégrés dans la carrière

3) possibilité d'extraire la liste en format excel : cliquer sur « impression liste »

Date	Code	Agent	Collectivité	Grade	Arrêté	Ech	IB	IM
01/05/2023	AT19	DEHAN Damien	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	07	381	351
01/05/2023	AT19	LE ROUX Joséphine	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	07	381	351
01/05/2023	AT19	SALMON Martine	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	05	374	345
01/05/2023	AT19	POTIER Antoinette	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	06	378	348
01/05/2023	AT19	FOURNIER Caroline-Marianne	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	08	387	354
01/05/2023	AT19	GONZALEZ LE LAPORTE Christine	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	01	367	340
01/05/2023	AT19	DU DESCHAMPS Philippine	CENTRE DE GESTION	adjoint administratif territorial	Augmentation du minimum de traitement indiciaire	01	367	340